

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à **ORANGE Communications Luxembourg S.A.** (arrêté N° **3/24/0200** du 14 novembre **2024**) pour l'exploitation de Radiotechnique Site 263 C2 Dudelange Orange Tower, Section A de Budersberg, LUREF :73268,62966, Dudelange.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : **du 25 novembre 2024 au 3 janvier 2025**

Bettembourg, le 21 novembre 2024

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins


Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

